



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT & QUALITÉ DE LA VIE

Association
créée en 1991

DEC 2017
Bulletin 58

Une victoire pour l'association !

L'association s'est battue aux côtés des riverains afin de faire annuler le permis de construire d'un immeuble situé à côté de La Poste et qui aurait dénaturé le quartier de la gare.

Devant les procédures engagées, le promoteur a décidé de retirer son permis de construire ce que la mairie a acté par arrêté municipal.

Nous nous réjouissons de cette victoire. Ce quartier a pu être préservé et les frais dépensés par notre association ne l'ont pas été en vain.

Nous rappelons que l'association vit grâce aux adhérents, sans subventions municipales, et ce pour préserver son indépendance.



Maintenant, que va devenir ce terrain ?

- Un particulier pourrait y bâtir une maison d'habitation,
- la mairie pourrait l'acquérir pour développer un projet municipal (poste de police municipale, bureaux de coworking, lieu d'informations randonneurs etc.).

**Bois le Roi Environnement et les riverains restent vigilants
car un autre promoteur pourrait se lancer
dans la construction d'un nouvel immeuble.**

Et si Bois le Roi était novatrice en matière de transport urbain ?

L'association défend régulièrement le thème des circulations « douces » à Bois le Roi, en particulier pour se rendre à la gare.

Aujourd'hui d'autres moyens se développent dans de nombreuses communes :

les navettes autonomes, sans chauffeur et 100% électriques.

Demain elles se mêleront à la circulation automobile. Une navette cadencée pourra faire des allers et retours entre Chartrettes et Bois le Roi pour nous emmener vers la gare ou chez les commerçants. Cette responsabilité est celle de Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau mais la commune de Bois le Roi pourrait être force de proposition et novatrice en la matière.



Exemple de navette autonome déjà utilisée dans de nombreuses villes en France ou à l'étranger.

Pour plus d'informations sur son expérimentation et les questions juridiques:
www.transbus.org/dossiers/navettes-autonomes.html



Un quartier de notre commune risque d'être dénaturé

Au bout du quai **Olivier Métra** se trouvent les bâtiments **abandonnés par la FOCEL**.

Jouxtant ces locaux, se trouve la **Clinique du Pays de Seine** qui s'est déjà agrandie en **détruisant une parcelle boisée**. En l'absence de « replantation », cet agrandissement a donné à la rue Castellani, une **perspective visuelle totalement modifiée**.

L'association **conteste depuis toujours** cette **vision devenue très urbaine**.



Aujourd'hui le **trafic s'accroît**. Les V.S.L., ambulances, se rendent matin et soir à la clinique. **Les riverains** des rues Castellani, Maréchal Leclerc, Carnot, **s'inquiètent des projets à venir** et de l'**impact** que cela aura sur leur **qualité de vie**.

Nous espérons que la **commune évitera** une **dégradation** supplémentaire.

Opération BICYCODE

Une première opération "**Marquage des vélos**" a été organisée à la gare le 26 septembre en partenariat avec Bois le Roi Environnement, l'association "**Mieux se déplacer à Bicyclette**" et la SNCF.

"**Bicycode**" est un procédé qui consiste à **graver un numéro issu d'un fichier central**, sur le cadre de son vélo. Au Danemark, "**Bicycode**" a eu un fort **effet dissuasif** et a permis de **multiplier par 20**, les **chances de retrouver** son vélo en cas de vol. Cette opération a aussi permis de rappeler aux cyclistes les **mesures de sécurité**: attacher son vélo avec un **cadenas acier "U"**, enlever les accessoires (lumières etc.) et surtout le faire **graver avec le "Bicycode"** ! Nous espérons pouvoir reconduire cette opération au **printemps prochain**.



On peut également placer son vélo dans un parking fermé et payant **Véligo** mais les places sont limitées. Un **second parking est en projet** rue des Sesçois.

A noter, **Bois le Roi** est une des communes franciliennes dont le nombre de voyageurs **se rendant à la gare en vélo, est le plus important**.

L'association a démontré dans ses bulletins précédents, que l'on **gagnait du temps** à prendre son vélo quand on habite à **moins de 1,2 km de la gare**.

Adhésion 2017

Notre association est indépendante de toute liste municipale actuelle ou future.

Seules vos cotisations nous permettent de développer nos projets.

Nous vous remercions pour votre soutien

Nom :	Prénom :	Cotisations:
Adresse :		• de base : 16 € minimum
Code Postal:	Commune:	• de soutien : entre 50 € (soit 17 €*) et 199 € (soit 68 €*)
e-mail :		• membre bienfaiteur : 200 € (soit 68 €*) ou plus

Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association

Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

Secrétariat
72 avenue Foch
77590 Bois le Roi
contact@blrenvironnement.org

*66% de votre cotisation versée en 2017 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



<https://www.facebook.com/blrenvironnement>

www.blrenvironnement.org